

## Tournées musicales : déplacer et redéplacer des dates

L'interdiction des grands spectacles jusqu'au 15 juillet remet en cause les premiers reports de concerts. **PAGE 4**



## «Les scènes publiques doivent être prudentes»

Entretien avec Cécile Le Vaguerèse-Marie et Frédéric Maurin, coprésidents du Syndicat national des scènes publiques. **PAGE 5**

## Comment lancer sa saison 2020-2021

Beaucoup de théâtres attendent que la crise s'apaise avant de lancer la communication et les ventes pour la saison prochaine. **PAGE 7**

Le SNAM-CGT : « On se dirige vers une paupérisation des artistes » **PAGE 6**

N°470  
17 avril 2020

Numéro publié  
en version  
électronique

# La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

## Le ministre laisse entrevoir un espoir pour les “petits” festivals

Après l'annulation des “grands” festivals d'été, l'État promet un soutien économique et Franck Riester imagine la possibilité d'accompagner des événements à jauges réduites.

L'interdiction des grands rassemblements jusqu'au 15 juillet minimum s'apparente à une traversée du vide pour le secteur des arts du spectacle. « C'est un moment terrible pour la culture, mais l'État sera aux côtés des festivals, peut-être en organisant des festivals différents en 2020, mais surtout en 2021 », a déclaré Franck Riester sur France Inter, le 16 avril. Le ministre a précisé que l'interdiction concernait les “grands” festivals. En revanche, Franck Riester a entrouvert une porte pour les “petits” festivals : « Nous avons à préparer, d'ici deux semaines, des éléments pour envisager le déconfinement prévu à partir du 11 mai. La priorité sera la santé des spectateurs, artistes et techniciens, mais, s'il n'y a pas de problèmes de sécurité, nous accompagnerons [ces petits festivals] ». Une annonce qui a déclenché un grand désarroi. Le Prodis s'alarme : « Cette déclaration plonge l'ensemble du secteur du spectacle dans la plus grande confusion : festivals, producteurs de concerts, artistes et spectateurs sont dans l'incompréhension. À ceci s'ajoute que l'arrêté précisant le cadre juridique de l'interdiction des festi-

vals, à l'horizon du 15 juillet, n'est toujours pas paru. » Le même jour, Franck Riester était auditionné par la commission culture du Sénat où la sénatrice Sylvie Robert l'a interpellé sur le sujet. Elle a pointé le besoin de visibilité pour les producteurs, les maires de villes, le public, la nécessité d'un cadre juridique pour actionner la clause de force majeure et limiter les dégâts financiers. Le ministre a répondu que les décisions se feraient au cas par cas, même pour les grands festivals au-delà du 15 juillet, compte-tenu de l'évolution des règles sanitaires. Il s'est contenté de souligner le rôle d'accompagnement personnalisé de la cellule mise en place à la DGCA, avec les DRAC et les préfets, auprès des organisateurs et des élus.

### Structures fragilisées

Après l'annonce de son annulation, le 13 avril, la direction du Festival d'Avignon a gardé le silence en attendant son conseil d'administration du 20 avril. En ce qui concerne le Off, le conseil d'administration d'AF&C a acté, le 15 avril, l'impossibilité d'organiser l'événement et demandé la mise en place d'un fonds de secours pour les théâtres qui vont devoir rembourser aux compagnies les acomptes de location de salles. Comme beaucoup de festivals, les Eurockéennes de Belfort mettent l'accent sur l'impact économique et social : « L'annulation pose de lourdes questions sur l'avenir de l'association Territoire de musiques ». Jazz à Vienne insiste sur la centaine de prestataires, fournisseurs et

saisonniers mis en difficulté : « Au total, ce sont plus de 400 personnes qui travaillent chaque jour pendant la quinzaine du festival. »

### Avignon Off en chômage

À ces inquiétudes, le ministère de la Culture répond d'abord en adaptant les mesures générales du gouvernement au secteur du spectacle. Cela consiste à modifier les critères d'accès du fonds de solidarité des auto-entrepreneurs et très petites entreprises pour permettre aux artistes-auteurs d'y accéder : la période de référence pour mesurer la baisse de revenus n'est plus le mois de mars 2019, mais une période de douze mois. Un autre volet d'adaptation concerne l'assurance chômage des intermittents du spectacle et les conditions du recours au chômage partiel pour les intermittents du spectacle. Les producteurs et compagnies qui avaient prévu de jouer dans le Off d'Avignon (pour la plupart en auto-production) seront contraints de déclarer leurs artistes et techniciens au chômage partiel. Une mesure qui implique un minimum de trésorerie pour avancer les salaires

### Les Suds ne renoncent pas

Le festival Les Suds, à Arles, dédié aux musiques du monde, et prévu du 11 au 18 juillet, est « maintenu, jusqu'à nouvel ordre, dans un format qui sera nécessairement différent », annonce sa direction. Le directeur Stéphane Krasniewski justifie : « Nous sommes un événement multi-site dans des lieux patrimoniaux, avec des jauges qui vont de 100 à 1.200 places. Cela nous donne de la souplesse pour nous adapter aux contraintes. » Les lieux demandent un aménagement léger. La principale difficulté reste la venue des artistes de l'étranger.

avant le remboursement par l'État. Franck Riestler a promis des annonces « dans les semaines à venir » pour aider les structures, ainsi qu'un fonds de solidarité porté par Audiens « pour que personne ne soit laissé au bord de la route ». Cependant, le décret du 14 avril sur l'assurance chômage n'a pas satisfait la CGT-Spectacle (lire en page 3). Une deuxième étape de la réponse de l'État sera un plan de relance qui a été promis par Emmanuel Macron le 11 avril. La DGCA y travaille.

## Adaptation et solidarité

Toute la capacité d'adaptation du secteur est mise à l'épreuve. « Les directeurs de théâtre vont passer six mois sans voir une première ni même un spectacle. Dans quel état d'esprit

seront-ils pour une reprise? », s'interroge Frédéric Maurin, président du Syndicat national des scènes publiques. Les solutions passeront par la coopération, comme l'ouverture des antennes de Radio France au Printemps de Bourges et aux festivals musicaux, par des engagements réciproques comme la promesse des Francfolies de La Rochelle de réinviter les artistes, par des expériences de diffusion telle la volonté du Festival d'Aix-en-Provence de « proposer grâce au streaming une présence de ses productions 2020 ». Pour Montpellier Danse, Jean-Paul Montanari annonce un « festival archipel » alternatif dès cet automne, en s'appuyant sur la solidarité des responsables des salles et des théâtres de Montpellier. Qu'en sera-t-il du reste de l'été? À Lyon, la Biennale

de danse cherche à s'adapter (lire en page 3). À Aurillac, le directeur Frédéric Rémy assure que les équipes continuent à préparer « de façon résolue » l'édition 2020 (du 19 au 22 août). À Lorient, le festival interceltique qui se flatte d'attirer chaque année plus de 700 000 personnes dans les rues, la première semaine d'août, a reporté l'annonce de sa programmation, mais n'abandonne pas. Beaucoup y verront un acharnement irréaliste, mais l'incertitude sur la durée de la crise invite à laisser le plus d'options ouvertes. ■ YVES PERENNOU

## ILS ONT DIT



JULIEN PEBREL

### OLIVIER PY

DIRECTEUR DU FESTIVAL D'AVIGNON

« Je suis en train de vivre la pire soirée de ma vie, celle que je n'aurais

jamais voulu vivre. » Interrogé sur une prolongation d'une année de son mandat : « Je ne sais pas. Ce n'est pas le moment de parler de ça. Je suis d'une immense tristesse. Effondré. »

Télérama du 13 avril 2020

## CONTRATS DE CESSION : PRODUCTEURS INQUIETS.

Le principe de règlement des contrats de cession annulés est encore loin de s'appliquer de façon générale, regrette les producteurs privés. « Nous demandons une prise en charge du coût du plateau, plaide Philippe Chapelon, délégué général du SNES (Syndicat des entrepreneurs de spectacles). C'est indispensable pour payer les cachets artistiques. » Les directeurs de théâtres de ville, de leur côté, sont confrontés aux contraintes de leur collectivité locale. (lire aussi en page 5)

## Off: compagnies et lieux à soutenir

**AVIGNON.** L'annulation du Off d'Avignon semble avoir été ressentie comme un soulagement par une grande partie des professionnels, après plusieurs semaines de tension. L'interdiction jusqu'au 15 juillet a levé tout suspense, d'autant que les dates du Off avaient été votées en assemblée générale d'AF&C. Le conseil d'administration du 15 avril a approuvé l'annulation sans guère de contestation, l'essentiel des discussions portant sur l'accompagnement des compagnies et des lieux. La position d'AF&C est que les lieux doivent rembourser les acomptes payés pour bénéficier d'une aide. Cette aide s'appuierait sur un fonds d'urgence qu'AF&C cherche à monter avec ses partenaires (Ville d'Avignon, Région, État et organismes professionnels du fonds de soutien aux compagnies). Elle ne compenserait pas la perte de chiffre d'affaires mais servirait à empêcher les défaillances financières. Il y aura aussi un accompagnement technique et juridique. On verra dans les prochaines semaines si la méthode d'AF&C est appliquée.

Après l'annonce de la programmation du Festival d'Avignon, les directeurs des Scènes d'Avignon, collectif de 7 théâtres permanents

d'Avignon, avaient exprimé leur « étonnement et leur crainte » de voir se tenir l'événement dans une atmosphère de risque sanitaire. De son côté, le SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacle), devenu un poids lourd de la programmation du Off en représentant quelque 150 spectacles, s'était abstenu de prendre position. Ses adhérents n'étaient pas tous d'accord. Pour certains producteurs et compagnies, l'enjeu du Off est tel qu'il fallait donner une dernière chance au temps, alors que d'autres avaient besoin d'anticiper pour limiter les frais.

Ainsi témoignait, peu avant l'annulation, Dominique Lhotte, attachée de presse avignonnaise pour plusieurs théâtres comme le Verbe fou, mais aussi conseillère en programmation pour le Théâtre des Italiens qui vient de changer de propriétaire : « Ce théâtre devait ouvrir avec 10 compagnies, une ne veut pas venir. Le directeur s'interroge beaucoup. Il reprend ce lieu et il se demande si c'est vraiment une bonne idée de faire son premier Off dans ces conditions ». Elle-même confiait, ayant un malade dans sa famille, qu'elle préférerait l'annulation, tout en étant obligée de continuer ses prestations pour les autres lieux. ■ Y. P.

## Effet ciseau pour l'Espace Alya

Raymond Yana programme deux lieux importants du Off avignonnais, le Chapeau d'Ébène et le fameux Espace Alya, soit 36 compagnies accueillies dont 8 étrangères. Il raconte : « Je suis vraiment triste, nous commençons cette année à nous internationaliser avec une grande compagnie brésilienne, les Québécois du Gros Orteil, des Italiens de Venise... Ce sont eux qui ont annulé les premiers. » Pour l'Espace Alya, l'annulation se traduit par un effet ciseau. D'un côté, des fournisseurs (transport, gradins, moyens techniques) qu'il faut réserver dès janvier et payer d'avance. De l'autre, des compagnies dont les acomptes de 30% permettent de régler ces dépenses. Les compagnies sont intégralement remboursées de leurs acomptes. Reste à trouver l'argent : un prêt? Des soutiens publics? Si elles le désirent, les compagnies peuvent réserver pour 2021. « Elles en ont la volonté, mais en auront-elles les moyens si Avignon ne se fait pas? Les collectivités leur verseront-elles les subventions si elles ne viennent pas cette année », s'interroge Raymond Yana, lui-même directeur d'une compagnie que la situation met en danger. ■ P. V.

## La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00  
**RÉDACTION ET PUBLICITÉ.** 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com. **Directeur de la publication:** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef:** Yves Pérennou.  
**Journalistes:** Tiphaine Le Roy, David Prochasson **Ont collaboré à ce numéro:** Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Mathieu Dochtermann, Philippe Verrière. **Direction artistique:** Éric Deguin. **Mise en page:** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing:** Pascal Clergeau. **Comptabilité:** Joëlle Burgot. **Relations abonnés:** Véronique Chema, Maëva Neveu.

**Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 336 euros TTC.**  
 Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC  
 (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).  
 Une publication M Médias. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.

Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro M MÉDIAS

## GOUVERNEMENT

# Annulations de charges et décret sur l'assurance chômage

**L**e 15 avril, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a confirmé que le secteur des arts et spectacle serait concerné par les annulations de charges « qui vont représenter plus de 750 millions d'euros ».

Un décret sur l'assurance chômage est paru le 15 avril. Il prolonge la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi arrivant à épuisement de leurs droits au cours de la période de crise sanitaire, du 1<sup>er</sup> mars jusqu'à une date non encore déterminée (au plus tard le 31 juillet). La période de référence pour calculer l'affiliation est également prolongée. La CGT estime que c'est insuffisant : « Il faut continuer à réclamer des droits pour les entrants (dans le régime des annexes 8 et 10), qui comptaient sur le printemps pour ouvrir ou renouveler leurs droits. Et le report des dates anniversaires ne permettra pas de compenser

les contrats perdus pendant le confinement. »

Un autre décret est encore attendu concernant l'activité partielle sur les CDDU. Celui publié le 15 avril précise cependant que les heures déclarées au chômage partiel seront prises en compte pour le régime de l'intermittence à hauteur de 7 heures par journée ou par cachet. Le chômage partiel confronte des producteurs de spectacle à une difficulté, le montant du cachet des vedettes peut dépasser largement le plafond de remboursement par l'État du chômage partiel (prise en charge à 70 % du salaire brut limité à 4,5 fois le smic, soit 320 euros bruts pour un cachet). Les SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacles) a écrit aux agents et managers artistiques pour leur demander un geste de solidarité de la part des artistes qu'ils représentent : qu'ils limitent leurs cachets à 320 euros. **Y. P.**

## Une Biennale de Lyon plus courte

**DANSE.** Bien que programmée du 10 au 27 septembre, la Biennale de danse de Lyon est impactée par la situation. Elle aura sans doute lieu sous une forme resserrée et commencera un peu plus tard.

L'incertitude sur la participation des compagnies étrangères et les négociations sur certains changements renvoient l'annonce de la programmation à la première semaine de juin. Le Grand Défilé, événement emblématique, ne pourra pas avoir lieu le 13 septembre. Avec ses douze



résidents africains qui devaient collaborer avec les groupes de danseurs locaux (4000 participants), le défilé était l'un des projets phares de la saison Africa 2020, mais se révèle incompatible avec les contraintes actuelles.

Les partenaires de la Biennale discutent d'un report à une date entre fin mai et début juin 2021 qui deviendra un temps fort africain, reprenant une bonne part des projets que la

Biennale devait proposer cette année dans le cadre d'Africa 2020. De même, le projet participatif regroupant sept créations pour danseurs entre 7 et 25 ans dans les Usines Fagor-Brandt devrait être repoussé en juin 2021. Si le raccourcissement

réduit les coûts, la défection des mécènes a déjà coûté 250 000 € à la manifestation. La Biennale qui produit 13 pièces (sur les 28 créations prévues) pour cette édition tient à ce qu'elles soient vues et programmées. **P. V.**

## L'Adami détaille ses soutiens

### ORGANISME DE GESTION COLLECTIVE.

L'Adami annonce un plan de soutien en faveur des artistes à hauteur de 11,3 millions d'euros. Il se compose de 8,5 M€ débloqués pour un paiement exceptionnel versé directement aux artistes ; 1,8 M€ d'aides financières maintenues aux projets artistiques annulés ou reportés et soutenus précédemment par l'Adami avec une attention particulière portée sur la rémunération des artistes ; 330 000 euros de dotation supplémentaire au dispositif « Droit au cœur » en soutien aux artistes qui font face aux situations sociales les plus

urgentes ; 500 000 euros pour le fonds d'urgence mis en place par le Centre national de la musique ; 200 000 euros pour le fonds d'urgence spectacle vivant (hors musique) géré par l'Association pour le Soutien au théâtre privé (ASTP). L'Adami précise que le versement des droits des artistes de mars d'un montant de 4,7 millions d'euros a pu être assuré dans les délais. « Sauf accident majeur, celui du mois de juin est programmé, ajoute l'organisme. Nos commissions d'attribution des aides aux projets artistiques continuent également de se réunir et de sélectionner les dossiers. » **I.**

### PRODISS : POUR UN PLAN DE REDRESSEMENT.

Le ProdiSS prend acte de la décision d'interdire les grands rassemblements au moins jusqu'à mi-juillet et « attend également de la visibilité quant à l'organisation des festivals qui suivront immédiatement cette échéance, car ils sont nombreux à se tenir post-15 juillet ». Par ailleurs, le syndicat déclare : « Il est urgent de définir les modalités de soutiens économique et social à notre secteur en crise. Le ProdiSS a d'ores et déjà chiffré à 600 millions d'euros les pertes subies par le spectacle vivant privé, sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai. Ce montant va être réévalué sur une période plus longue, intégrant l'été. Le gouvernement doit proposer un accompagnement structuré et un plan de redressement massif à la hauteur de cette situation exceptionnelle. »

### ALLEMAGNE : GROSSE

#### FRAYEUR.

L'information a alarmé les professionnels français. Le président de l'Académie des Sciences Leopoldina, en Allemagne, a envisagé la fermeture des stades et des salles de spectacle pendant encore dix-huit mois. Parmi différents scénarios de lutte contre l'épidémie, celui-ci est le pire. Il ne s'agit pas d'une mesure décidée par le gouvernement allemand.

### CNM : 1,3 M€ ALLOUÉS PAR LE FONDS DE SECOURS.

« En deux semaines, le fonds d'urgence du Centre national de la musique (CNM) a déjà attribué près d'1,3 million d'euros d'aides à plus de 130 titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles sur les deux premières sessions des 2 et 9 avril, indique Jean-Philippe Thiellay, président du CNM. Appelant à la concertation avec la filière, il poursuit : « Le CNM, maison commune de la musique, doit travailler sans délai à la construction d'un véritable plan de redémarrage de l'activité musicale. »

### SACEM : HACKATHON.

La Sacem et plusieurs sociétés de la musique et de l'innovation lancent un programme d'accélération de technologies innovantes en faveur de la musique. Baptisé #Next Stage Challenge, il débute par un appel à candidatures ouvert jusqu'au 24 avril. À partir du 27 avril et durant deux semaines, entreprises, équipes et individus exploreront des solutions technologiques à partir de trois axes : l'accès à la musique (outils de création, de production, de diffusion et de curation), la promesse faite au public (gestion de l'audience, nouvelles expériences pour le public, technologies immersives), la rémunération (monétisation, répartition des droits).

## PRODUCTION

# Reports : des lieux de résidences sous pression

Les mesures sanitaires impactent les lieux de fabrique artistique, qui ont dû annuler les résidences de création programmées en avril, sans parler encore de mai. Ils tâtonnent, face aux incertitudes relatives à la levée des restrictions. Mais beaucoup de lieux déclarent avoir suffisamment de « créneaux disponibles » d'ici fin 2020 pour organiser des reports. À la Chapelle Dérézo, à Brest (29), où trois équipes devaient être accueillies en mai, ils ne posent « aucun problème ». Même chose au Memô, lieu de fabrique tournée vers le cirque et les arts de la rue à Maxeville (54), qui a annulé 32 créneaux de résidence en avril, mais qui fait partie « des lieux qui ont de la place ». La taille des locaux importe : Serge Calvier, directeur de Nil Obs-trat, à Saint-Ouen-l'Aumône (95), pense que la possibilité d'accueillir cinq équipes en même temps permettra de « faire face aux demandes ». Même quand les calendriers laissent de la marge, optimiser l'occupation des salles peut être un défi, et demande de « faire des choix ». Prioriser les projets reportés limite ainsi la possibilité d'accompagner de nouvelles

créations. Or beaucoup de ces lieux ont une activité mixte, quand ils sont associatifs. Cela comprend des représentations publiques, mais également des ateliers ou des formations, comme aux Ateliers de Bitche (44) : le planning est alors rapidement saturé. En tout état de cause, le report des résidences demande de trouver des créneaux qui satisfassent les contraintes du lieu et de l'équipe artistique, ce qui constitue une gageure. C'est ainsi qu'une seule résidence sur neuf annulées à l'Espace périphérique (75) a pour l'instant pu être replacée à l'automne. La réalité est variable selon les projets accueillis. Les plus fragiles ne peuvent pas risquer des frais d'annulation à répétition, et demandent un report en fin d'année. Les calendriers de création sont plus ou moins contraints selon la production et les financements. Surtout, le report paraît plus problématique dans les lieux spécialisés en cirque ou arts de la rue, avec des équipes qui préparaient des sorties dans les prochains mois et qui pourraient être forcées à « abandonner » faute d'être prêtes à temps. **■ MATHIEU DOCHTERMANN**

## Tournées musicales : déplacer, redéplacer les dates...

**MUSIQUES ACTUELLES.** Déconstruire et décaler une tournée, jouer des coudes pour trouver des créneaux, reporter des dates déjà reportées une première fois... les producteurs de concerts naviguent à vue. Chez Auguri, les cinq bookers avaient reporté les concerts prévus jusqu'au 15 avril et font désormais de même avec ceux programmés en mai. Romain Leclerc est en charge de la tournée de Gaël Faye. L'artiste – guéri du Covid-19 – devait entamer mi-mai des répétitions, puis une résidence de création durant 5 jours, à la Sirène, scène de musiques actuelles de La Rochelle, avant un concert prévu le 29 mai. Une résidence qui risque de ne pas se tenir, maintenant que les festivals sont remis en question. Gaël Faye est programmé dans une quinzaine d'entre eux. Une tournée de salles de 1 200 à 1 500 places était notée à partir du 6 novembre, un mois après la sortie du nouvel album de l'artiste. Son tourneur a changé son fusil d'épaule et reconstruit une tournée de SMAC de 800 places, décalant au printemps 2021 celle initialement prévue à l'automne. « Mettre en vente en septembre des places pour de grandes jauges aurait été compliqué vu l'embouteillage qui s'annonce, il faut du temps pour remplir ces salles, alors



Gaël Faye

que les billetteries sont actuellement à l'arrêt. Pour des salles plus petites, Gaël Faye représente une tête d'affiche attractive. » L'équilibre financier sera plus délicat à atteindre pour ces salles, avec un coût de plateau important, que ce soit en contrat de cession ou de coréalisation. Autre problème : le télescopage des tournées prévues en deux périodes, au printemps et à l'automne. Par exemple, un concert de Tim Dup a été reporté à Nantes d'avril à juin à Stereolux (350 places), il pourrait être à nouveau décalé à l'automne avant un second concert prévu début novembre à la Bouche d'Air (600 places). Une partie du public serait revenue le voir à sept mois d'intervalle, mais un mois après ? Une inconcevable que vont affronter de nombreux artistes, tourneurs et lieux. **■ NICOLAS DAMBRE**

## PARIS : SUBVENTIONS EN BONNE VOIE.

C'est par téléphone, à raison de deux conférences par jour, que Christophe Girard, adjoint à la culture d'Anne Hidalgo, a pris contact avec les responsables culturels travaillant avec la Ville de Paris. Il a annoncé que la municipalité suspend le paiement des redevances et loyers pour les structures culturelles. Cette mesure concerne aussi les ateliers d'artiste ou les lieux de résidences. Par ailleurs, la municipalité va s'efforcer de verser le solde des subventions. Un premier acompte est versé en début d'année et le solde au cours du mois de juin ou au plus tard début juillet. Dans le cas parisien, la situation est un peu plus compliquée que pour les autres villes. Il faut en effet que le Conseil de Paris valide cette décision, mais il ne peut pas y avoir de réunion du Conseil entre les deux tours des élections municipales. Il faut une ordonnance gouvernementale pour que, dans le cadre de la loi d'exception, le Conseil puisse se réunir. Ceci pourrait prendre une forme adaptée, comme actuellement pour l'Assemblée nationale. La Mairie de Paris a bon espoir de parvenir avant la mi-mai à verser les compléments de subventions. **P. V.**

## NEW DEAL À L'AUTOMNE.

Les rencontres professionnelles de la musique New Deal auront lieu à l'automne à la Philharmonie de Paris, au lieu des 4 et 5 juin. Les dates précises ne sont pas encore connues. Les huit réseaux organisateurs de cet événement se donnent néanmoins rendez-vous pour un temps de réflexion le 4 juin avec des tables rondes par visioconférences pour tous les inscrits à New Deal qui le souhaitent (01 40 26 91 62). New Deal est organisé par la Fevis, en partenariat avec l'Association des scènes nationales, le Bureau export, France Festivals, Futurs composés, Grands Formats, l'Institut français et le REMA (Réseau de musique ancienne européen).

## FONDS DE SOUTIEN EN MANCHE.

Le Département de La Manche promet la création d'un fonds de soutien doté d'un budget de 1 million d'euros pour accompagner ses partenaires associatifs de proximité. Concernant l'annulation des spectacles du programme « Villes en Scène », le Département propose de mutualiser le coût d'annulation à parité avec les collectivités locales partenaires, et assure que les contrats de travail des intermittents du spectacle prévus dans le cadre de ces spectacles annulés seront entièrement pris en charge.

## THÉÂTRES DE VILLE

# « Les scènes publiques doivent agir avec prudence »

Cécile Le Vaguerèse-Marie et Frédéric Maurin, coprésidents du Syndicat national des scènes publiques (SNSP).

### Quelle est la position SNSP sur le paiement des cessions annulées ?

**Frédéric Maurin :** La même que celle de de l'USEP-SV : dans la mesure du possible, payer le coût de cession. Cela veut dire aussi qu'on raisonne au cas par cas. Même si la clause de service de rendu est levée, il y a une diversité de statuts et il arrive que des



exécutifs de collectivités territoriales ne souhaitent pas que les contrats soient honorés.

**Cécile Le Vaguerèse-Marie :** Au début de la crise, tout le monde disait qu'il fallait payer les cessions. Et nous sommes d'accord sur ce principe. Mais la facture commence à s'alourdir. Nous avons des retours d'adhérents, depuis huit jours, à propos de maires qui demandent de ne pas sortir les plaquettes de la prochaine saison, disant qu'il n'y a pas de visibilité sur la perte financière. On peut imaginer qu'à la fin de l'année, des maires prennent la décision de suspendre certains versements.

**F. M. :** Nous avons obtenu des engagements de grosses collectivités territoriales que les budgets 2020 ne seraient pas touchés. Mais pour les micro-collectivités et les petites intercommunalités, on voit que certains porteurs de projets vont payer cash la crise.

### C'est aussi l'effet du report des élections municipales ?

**C. LV-M. :** Oui, cela joue beaucoup sur les retards de décisions. Nous travaillons avec les adhérents au cas par cas. On a entendu des artistes pointer du doigt certains adhérents qui ne pouvaient pas payer les cessions, alors que l'ordonnance le permettant n'a été publiée que le 25 mars. Il y a une méconnaissance des statuts des théâtres de ville qui sont souvent en régie directe, où le directeur ne peut pas décider seul. Les directeurs de théâtres de ville ne sont pas des « patrons ».

**F. M. :** Des villes se retrouvent avec des maires qui ne souhaitaient pas proroger leur mandat, d'autres avec des maires qui étaient en ballottage défavorable après le premier tour... En plus, la loi NOTRe a réorganisé nos territoires. Nous avons des communautés de communes toutes neuves de 40 à 50 communes qui se retrouvent dans un cas de figure inédit : elles ne peuvent pas installer leurs exécutifs. Elles sont, de plus, face à une priorité de santé publique. Dans cette situa-

tion, même des lieux labellisés naviguent à vue et si un élu leur conseille la prudence, ils en tiennent compte. Nous travaillons sur ces sujets avec les fédérations d'élus, comme la FNCC et l'AMF, mais elles ne sont pas en ordre de marche.

### Faut-il gonfler les saisons 2020-2021, pour accueillir les dates reportées ?

**C. LV-M. :** Il faut être bons gestionnaires. Nous ne sommes pas arc-boutés face aux élus. On voit les priorités : écoles, Ephad... Tout le monde devra faire des efforts.

**F. M. :** Un report sur le dernier trimestre de l'année civile 2020 d'accord, si cela entre dans les budgets. Ensuite, on n'a aucune visibilité budgétaire sécurisée pour mettre du surnuméraire. Il faut prendre en compte un autre enjeu : les théâtres de villes et scènes conventionnées portent aussi de la création artistique. Elles risquent d'être la variable d'ajustement. Certains diront : « Arrêtez le soutien aux résidences, ce n'est pas catastrophique. » Si, ce serait catastrophique.

**C. LV-M. :** Les reports prennent la place d'autres spectacles. Or nous ne pouvons pas augmenter la programmation. Nous sommes aussi confrontés aux difficultés de mobilité internationale des artistes.

### Faut-il prévoir des clauses de débits pour prévenir les risques de fermeture ?

**F. M. :** Tout le monde va être très vigilant, mais nous ne sommes pas dans une économie avec des engagements de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est vrai qu'on va être plus prudent dans la contractualisation de la saison 2020-21, il faut faire attention.

### Comment ressentez-vous l'annulation d'Avignon ?

**F. M. :** Ceux qui vont prendre le plus cher, ce sont les compagnies indépendantes. L'économie du spectacle de divertissement prendra aussi un coup dur. Nous accompagnons une équipe qui avait un programme depuis deux ans, avec une exploitation au 11 Gilgamesh en 2020 (théâtre du Off d'Avignon) et toute une stratégie autour de la diffusion s'écroule. Il y a aussi une charge mentale négative. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PERENNOU

## « Aussi une fragilité chez certains lieux »

Depuis la mi-mars, les colonnes de *La Lettre du Spectacle* font l'écho de compagnies artistiques désemparées économiquement par les annulations de dates et par leurs difficultés à obtenir le paiement des représentations annulées. Dans notre numéro du 3 avril, nous évoquions, en page 2, les difficultés du bureau de production La Magnanerie s'alarmant de demandes de justificatifs de la part de certains théâtres qui cherchent à réduire le montant de l'indemnité d'annulation. Ces critiques ont, à leur tour, provoqué des réactions.

### Au cas par cas

Ainsi Régis Ferron, directeur de l'Espace Marcel-Carné, théâtre intercommunal à Saint-Michel-sur-Orge (91) : « Nous sommes en régie publique autonome avec une activité cinéma importante, expose-t-il. L'arrêt du cinéma représente 150 000 euros de recettes en moins, 85 000 euros de pertes si l'on décompte les droits. En théâtre, sur certains spectacles, nos recettes propres peuvent représenter 80 % du coût de la cession. J'ai appelé les compagnies dont les spectacles étaient annulés pour leur expliquer qu'on ne ferait pas appel au cas de force majeure, mais qu'on négocierait au cas par cas. Pour un gros plateau, par exemple, à 15 personnes sur scène, j'ai attendu la mise en place du chômage partiel et nous avons réglé le complément (soit 30 % du cachet annulé). » Il estime normal que des lieux de diffusion ne puissent pas tous payer les contrats de cession et qu'ils demandent des comptes pour régler les avenants : « Il faut être sûr que les indemnités servent à payer des salaires. Cela questionne la marge de la compagnie. » Sur 7 spectacles annulés à l'Espace Marcel-Carné, 2 créations ont été reportées et 2 autres, de compagnies dites « fragiles » seront aussi programmées la saison prochaine. Soit 4 spectacles de plus dans la saison 2020-2021.

### Clauses de débits ?

Régis Ferron ajoute : « À l'inverse, je vois maintenant arriver très tôt des propositions de contrats qui ne tiennent pas compte du risque d'annulation. Il y a un risque réel que les salles doivent refermer la saison prochaine, si l'épidémie reprend. » Il souhaite donc pouvoir discuter de clauses de dédit et, au moins, avoir un minimum de sécurité juridique en cas d'annulation sur de grosses productions où la recette billetterie est essentielle. « Je comprends que des producteurs ont besoin de se rassurer, mais il y a aussi une fragilité dans les lieux. » Y. P.

## TROIS QUESTIONS

### « On se dirige vers une paupérisation des artistes »

Philippe Gautier, secrétaire général du SNAM-CGT

#### Le chômage partiel est-il une solution à l'annulation des festivals d'été ?

Le chômage partiel, c'est valable pour les contrats ou les promesses d'embauche. Pour les festivals, les engagements des artistes à forte notoriété étaient formalisés, mais pas ceux de la masse des artistes. Même pas une formalisation relative, une promesse d'embauche. L'intérêt du chômage partiel va s'estomper avec la fin du printemps, car les contrats ne sont plus signés depuis le 17 mars. Ensuite, le ministère de la Culture a fait savoir que les artistes au cachet seraient éligibles mais le décret a tardé à sortir [il a été publié le 15 avril, NDLR]. Enfin, il y a le GUSO, avec une masse salariale annuelle brute de 150 millions et très important dans la musique. Pour l'instant, il n'y a pas d'interfaçage entre le GUSO et l'activité partielle pour ceux qui avaient des contrats.



ment devrait disposer d'encore un an avant d'être en fin de droits. Mais, après notre accord « raisonnable » de 2016 sur l'assurance chômage, les intermittents du spectacle sont ceux qui ont le salaire de remplacement le plus faible par rapport à leur salaire antérieur. La situation entraînera de faibles allocations et une paupérisation des artistes. À laquelle va s'ajouter une baisse de recettes pour ceux qui bénéficient de revenus d'auteurs compositeurs ou de recettes de droits équitables et de la copie privée.

#### Des signes d'espoir ?

Dans cette crise, beaucoup de solutions partent du bas. Les gens commencent à se remuer. On le voit à des signaux multiples. Nous recevons plus d'adhésions que nous n'en avons jamais eu. Il y a un besoin d'agir collectivement, de faire front ensemble. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PERENNOU

#### Quelles solutions chercher ?

Nous avons entendu le président de la République parler d'aides spécifiques. Jusqu'ici, elles n'étaient pas possibles. Elles vont peut-être le devenir. Nous allons mettre en ligne une pétition sur l'assurance chômage. Quand on pensait qu'on compterait le confinement en semaines, on revendiquait la neutralisation de la période. Maintenant, il faut compter en trimestres. Cela veut dire qu'à partir du moment où l'activité sera reprise, chaque inter-

### Disney : réintégration

Les salariés intermittents du spectacle de Disney ont reçu, le 11 avril, « l'assurance de leur réintégration par la direction dans les effectifs », se félicite le SFA-CGT. Ils seront basculés en chômage partiel comme tous les autres salariés de Disney. Le parc d'attraction avait demandé à plusieurs centaines d'intermittents une rupture amiable de leur contrat.

## COMPAGNIE : PAYER ET FAIRE EXEMPLE.

Pour les petites compagnies de création, les annulations de dates signifient, le plus souvent, la rupture des contrats des artistes et techniciens. L'option de l'activité partielle trouve ses marques lentement, d'autant que toutes les questions de sa mise en œuvre pour les CDDU ne sont pas réglées. Le 26 mars, Éric Oberdorff, chorégraphe et directeur d'une compagnie de danse à Nice, envoyait une lettre ouverte « aux artistes, techniciens et personnels administratifs collaborant aux projets de la Compagnie Humaine ». Il y annonçait le maintien des contrats des mois de mars et avril. « Nous avons un atelier en cours à l'Université de Nice Côte-d'Azur et une convention avec deux danseurs que nous avons recrutés en fin de cursus du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower, rappelle Éric Oberdorff. Cet atelier est supprimé, mais nous avons choisi de ne pas attendre la décision de l'université et nous assurons aux deux stagiaires qu'ils recevront leur salaire intégralement ». Cet engagement s'étend à toutes les activités de la compagnie. Éric Oberdorff a rendu publique sa démarche pour rassurer ses partenaires, mais aussi parce qu'il mise sur la valeur d'exemple : « L'Université a, depuis cette lettre, décidé d'honorer son contrat vis-à-vis des deux stagiaires. D'autres partenaires de la compagnie continuent à jouer la montre, mais nous assurons les artistes que nous les payerons. » La Compagnie Humaine ne dispose pas de moyens particuliers, elle a une aide à la structuration avec une subvention de 25 000 €. Elle emploie deux personnes en CDI, en télétravail. Le maintien des salaires revient à 17 130 euros. P. V.

### « On se retrouve avec des annulations sèches »

Marie-France Pernin, chargée de la diffusion chez Carnage Productions

**ARTS DE LA RUE.** L'hécatombe dans les festivals est un désastre pour des professionnels des arts de la rue dont toute l'année repose sur 4 à 5 mois de diffusion dans l'espace public. Si un espoir subsiste pour août et septembre, les deux tiers de la saison sont en train de s'effacer. Marie-France Pernin, chargée de diffusion pour Carnage Productions et Théâtre Group, raconte : « Nous avons 160 dates vendues entre mai et fin septembre et une vingtaine de dates en autoproduction. Là, je pense que ça va être une saison blanche jusqu'à la fin août. Je travaille 10 à 12 heures par jours pour gérer des annulations. »

L'activité de Carnage Productions emploie 35 comédiens, dont une vingtaine en dépendent pour assurer leur régime d'intermittent du spectacle. « Nous avons essayé de faire ap-



Zataiev, de Carnage

plier les consignes des syndicats d'employeurs Syndeac et Synavi qui disent de faire payer les cessations annulées, sauf que nos partenaires refusent pour la plupart. Sur les 160 dates, un seul a proposé un report et une indemnisation pour deux cessations. Je comprends la difficulté des festivals associatifs fragiles, mais certains

maires sont en train d'essayer de faire de l'argent sur le dos de la culture. Je vois de plus en plus d'annulations d'options sans explication et je devine que, derrière, un élu a décidé que le spectacle ne se ferait pas. La culture passe en premier à la trappe. » Les possibilités de reports sont limitées par la saison. Après septembre, difficile de programmer du théâtre de rue. « On se retrouve avec des annulations sèches. Et pourtant, les collectivités territoriales ont toutes eu leur budget voté pour l'année. Je crois que la parole du ministère de la Culture demandant aux institutionnels d'essayer de payer tant que possible a été insignifiante. » La compagnie Théâtre Group, dont les interlocuteurs sont davantage des scènes publiques, a de meilleurs retours sur les propositions d'indemnisation. ■ Y. P.

## COMMUNICATION

# Comment lancer sa saison 2020-2021 ?

La Philharmonie de Paris qui ne rouvrira qu'en septembre a publié sa brochure de saison début mars et maintient l'ouverture des locations le 27 avril. Son équipe de billetterie poursuit en télétravail les ventes entamées mi-mars pour les abonnés. Le logiciel de billetterie Secutix a été installé au domicile des huit salariés concernés. Même dispositif au Pin Galant (Mérignac), dont le lancement de saison est maintenu les 4 et 5 juin. Son directeur, Philippe Prost, confirme : « Notre public a une vraie appétence pour ce rendez-vous, qui sera cette année numérique, avec une pré-



Dans la brochure de la Philharmonie

sentation que je ferai face caméra avec des pastilles thématiques. Les chargés de billetterie ont chez eux ordinateurs, terminaux de paiement et imprimantes à billets jusqu'à la fin du confinement. » La semaine suivant cette présentation, le Pin Galant espère pouvoir mobiliser une douzaine de salariés, contre trois le reste du temps, dans son foyer (avec des distances de sécurité) afin d'éditer les 35 000 places que devraient acheter les abonnés. « Nous avons alors besoin d'une bande passante énorme et d'interactions immédiates entre le personnel embauché pour l'occasion et les permanents du théâtre. » À Aix et Marseille, les Théâtres ont reporté du 13 mai au

5 juin leur présentation de saison, espérant que les chargés de billetterie pourront alors cesser le télétravail. L'Hectare, scène conventionnée à Vendôme (41), a préféré décaler sa présentation de saison du 18 juin au 10 septembre. « La préoccupation des habitants en juin sera ailleurs qu'au théâtre. Notre public fait jusqu'à 4 heures de queue devant le théâtre, qui propose un moment de convivialité et de

rencontre, avec plusieurs artistes présents », justifie Frédéric Maurin, directeur.

Au Théâtre du Rond-Point (Paris), la présentation de saison prévue le 18 mai sera sans doute réalisée en ligne.

« La décaler n'a pas été envisagé. Cela représente l'aboutissement de deux ans de travail à construire une saison, ainsi qu'une avance de trésorerie grâce aux souscriptions d'abonnements », assure Jean-François Tracq, secrétaire général. La brochure doit être tirée à 35 000 exemplaires dont 11 000 envoyés par la Poste. À condition que l'imprimeur puisse mobiliser ses équipes. Pour l'Hectare, l'approvisionnement en papier n'est pas garanti, mais « ouvrir une saison sans brochure n'aurait pas de sens, d'autant que nous en déposons dans 65 communes rurales où les habitants n'ont pas toujours le réflexe d'Internet », conclut Frédéric Maurin. **■ N. D.**

## La Laiterie : calendrier plein et rentrée avancée

**MUSIQUES ACTUELLES.** À Strasbourg, la salle de concerts de la Laiterie sera au bord de la saturation cet automne. Son directeur et programmateur, Patrick Schneider, avance : « Notre calendrier est plein du 8 septembre au 19 décembre, du jamais vu. Nous gardons quelques dimanches et lundis pour préserver l'équipe. Sinon, le public ne pourrait suivre un tel rythme. Il s'agit de reports de concerts, d'autres concerts calés parfois depuis un an, et d'options en cours de finalisation. Tout sera définitivement fixé fin juin pour l'automne. La nouveauté, c'est que nous ouvrirons plus tôt, dès le début du mois de septembre. Le public viendra-t-il en salle à la fin de l'été ? D'autant que certains festivals se sont décalés à ce moment... » Le moral et les finances des spectateurs guideront leurs choix, peut-être vers des artistes connus plutôt que des découvertes. La Laiterie anticipe donc quelques

pertes financières, notamment dans son club (295 places), qui jouxte sa grande salle de 900 places, laquelle accueillera les concerts reportés de IAM, Morcheeba ou MNNQNS. L'embouteillage de spectacles annoncé pour l'automne en France, sera précédé par celui de nombreuses mises en vente avant l'été. « Elles se feront début mai, sans marketing, cela permettra de rassurer notre public : la Laiterie prépare sa réouverture. Certains producteurs – comme AEG pour la tournée de Fakear en octobre – sondent les salles sur la meilleure période de mise en vente. Les artistes doivent annoncer tous les reports d'une tournée en une seule fois pour simplifier la communication et ne pas générer de frustration du public », confie Patrick Schneider. Le groupe australien de hard rock Rose Tattoo a, lui, reporté sa tournée européenne de 9 dates à... juillet 2021. **■ N. D.**

## PROJETS PARTICIPATIFS À LA COMÉDIE DE VALENCE.

La Comédie de Valence anime son site et ses réseaux sociaux de projets et réflexions des artistes de l'ensemble constitué par son nouveau directeur, Marc Lainé qui relate : « Lundi 16 mars, à la veille du confinement, nous avons tenu une réunion de crise avec toute l'équipe, pour honorer nos engagements vis-à-vis des équipes artistiques et techniques, notamment. Au moment de se quitter, j'ai senti que nous étions tous inquiets d'être coupés de ce qui nous fédère : le contact avec la création. Dès le lendemain, je leur ai proposé que l'on continue de créer en gardant le lien avec les publics. » La Comédie de Valence reprend l'initiative de la metteuse en scène italienne Sylvia Costa, de traduction de pensées en dessins, débütée depuis son confinement dans la région de Trévise. Marc Lainé et la metteuse en scène Tünde Deak invitent les internautes à participer à une « échappée intérieure » à travers l'écriture collective d'une fiction. Sur le modèle d'un cadavre exquis dont l'incipit a été imaginé par le directeur de la Comédie, les participants sont avertis 48 heures en amont de la publication de leur texte et le récit de leur prédécesseur leur est transmis. « C'est comme un atelier d'écriture. Quand nous recevons le texte, nous le retravaillons avec le participant », indique Marc Lainé. Stephan Zimmerli, musicien au sein de Moriarty et dessinateur, prend rendez-vous chaque jour par Skype avec un internaute qui lui décrit le lieu où il irait s'il pouvait se téléporter pour échapper à son lieu de confinement il le dessine et le colorise en direct. Les participants à ces projets dépassent déjà largement le cadre des spectateurs du territoire Valentinois. **T. L. R.**

## OPÉRA DU RHIN SUR LES RÉSEAUX.

L'Opéra national du Rhin met à disposition deux captations vidéo d'œuvres, mais, surtout ouvre plusieurs espaces d'expression pour les artistes sur les réseaux sociaux. Par exemple, Bruno Bouché, le chorégraphe du Ballet, propose deux rendez-vous hebdomadaires sur Facebook live : celui du samedi matin, une initiation au yoga et à la barre classique, est suivi en moyenne par 1 200 abonnés. Celui du mercredi après-midi s'adresse aux enfants. Le Ballet diffuse aussi des courts-métrages artistiques. La première vidéo intitulée « Danser Boney M. au XXI<sup>e</sup> siècle » a obtenu plus de 155 000 vues. Les danseurs publient des histoires sur Instagram relayées par les réseaux de l'Opéra et des capsules vidéos de 15 minutes des ballets de la saison 19/20.

## CENTRE D'ART VOCAL

# « Une Cité de la voix plus coordonnée et efficace »

François Delagoutte, directeur de la Cité de la voix, à Vézelay

### En quoi la Cité de la voix franchit-elle une nouvelle étape ?

La Cité de la voix, créée en 2010 à Vézelay et devenue établissement public en 2015, intègre les Missions voix de Dijon et de Besançon pour créer un centre d'art vocal. Vézelay, qui organise chaque année les Rencontres musicales, assure la création (avec 200 artistes par an en résidence) et la diffusion. Les deux Missions voix seront recentrées sur leur spécialité : à Dijon, le Centre de documentation pour l'art choral qui rassemble près de 50 000 partitions, la formation et l'insertion professionnelle en lien avec le pôle d'enseignement supérieur ; à Besançon, l'accompagnement de la pratique vocale des enfants et adolescents. La Cité de la voix, c'est une mise en synergie de ces missions pour être plus coordonnée et efficace, pour croiser les projets et les publics, et faire grandir les pratiques vocales.



VINCENT ARBELLET

académie de direction de chœur et une académie de chanteurs verra le jour en 2021 pour que les élèves du conservatoire puissent bénéficier de master-classes. L'ensemble Aedes, que j'ai décidé d'associer à la Cité de la voix dès mon arrivée en 2018, sera au cœur du projet d'établissement 2020-2022, pour développer un panel d'actions artistiques, pédagogiques, culturelles et sociales.

### Avez-vous le label centre national d'art vocal ?

Nous l'avons demandé. Notre projet préexiste à la labellisation du ministère, mais il entre dans les attendus du cahier des charges. On réunit sur un territoire régional tout ce que les centres réunissent. En France, il n'y a pas de pôle qui regroupe à la fois un ensemble associé comme Aedes, des moyens en coproduction et en diffusion pour permettre de porter le chant choral a capella en région et qui regroupe toutes les ressources et l'expertise pour les projets pédagogiques. Notre modèle rassemble tous ces éléments. **PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID PROCHASSON**

### Comment se déclinera le projet ?

Beaucoup de nouveautés accompagnent ce projet : depuis l'an dernier, a été créée une

## La Commune : d'autres voix s'expriment

**CDN.** L'article consacré à la persistance du conflit social au Théâtre de la Commune, centre dramatique national d'Aubervilliers, dans notre édition du 3 avril, a suscité une réaction écrite de 13 salariés du théâtre (sur un total de 23 hors direction). Ils pointent une volonté de la part de certains de leurs collègues de raviver les tensions qui avaient secoué le théâtre l'an dernier : « Les mêmes voix sont toujours entendues et relayées sans que se pose la question de ce que ressent l'ensemble de l'équipe. Nous sommes majoritaires à être heureux. Ses de venir travailler et de servir, à notre échelle et avec nos moyens, ce théâtre public », écrivent-ils. Ils expliquent qu'après la grève de l'automne 2018, une grande majorité des salariés s'est impliquée dans la mission de médiation et de diagnostic organisationnel et RH. « Le rendu du diagnostic, qui doit rester confidentiel, comme il a été demandé à l'ensemble des parties prenantes, n'a pas satisfait la majorité du personnel, qui ne s'est pas sentie représentée et écoutée lors des entretiens, exposent les 13 salariés dans le courrier. Nous avons exprimé cette incompréhension, cette déception de constater

une situation "sans issue" dans une lettre adressée au cabinet d'audit PK Consultants, et transmise aux partenaires ». Ils rapportent être confrontés à « ce qui s'apparente à une absence de motivation » de la part de certains collègues. Ils donnent des exemples précis de tâches non effectuées : « Pour nous, cela signifie des efforts constants pour absorber les défaillances de nos collègues, rattraper les occasions manquées, prendre sur nous la charge mentale des missions qui ne nous reviennent pas. [...] Cela nous épuise, et nous commençons à douter si cette impéritie est liée au découragement d'une partie de l'équipe ou bien si elle est volontaire, organisée. » Les signataires réfutent toute opposition idéologique ou politique entre les salariés et se déclarent « fatigué.e.s par l'injustice mais heureux. Ses de travailler ensemble et ici. Nous sommes aussi conscient.e.s d'être au service d'un lieu et d'une mission publics ». Les signataires : Richard Ageorges, Marianne Brami, Léa Dony, Julie Haag, Dimitri Garzino, Patrick Jammes, Siegfried July, Louise Narat-Linol, Karine Noujaïm, Julien Olivier, Lutèce Ragueneau, Juliette Roussille, Rozenn Tanguy. **I**

## GRANDS PRIX ARTCENA

**LANCÉS.** Le jury des Grands Prix de littérature dramatique et de littérature dramatique jeunesse 2020 organisé par Artcena est présidé cette année par Blandine Masson. Malgré le confinement, le processus a démarré, avec l'envoi d'une sélection de textes au jury, par les éditeurs. Les six finalistes seront annoncés en septembre, puis les deux lauréats lors de la soirée des Grands Prix le 12 octobre au Conservatoire national supérieur d'art dramatique.

## LANCEMENT DU PRIX CELEST'1.

Les Célestins - Théâtre de Lyon ont dévoilé la liste des compagnies retenues pour participer aux deux sections du prix Célest'1 2020. Les sessions de présentation de maquettes et de « grands formats » étaient prévues respectivement les 5, 6 juin et les 12 et 13 juin. Mais un report en septembre était envisagé. Les compagnies retenues sont, pour les maquettes : Combats absurdes, Ema-Adeline Arias, Germ36, Scalpel, Iris et Bleu Gorgone, Collectif X-Maud Cosset - Chéneau, Korpüscül, Gilles Pastor-Kastôragile, La Grande Magouille, Cie Neuve - Jeanne Garraud, La Dernière Baleine, Tumulte - Élodie Guibert, Sogni d'Oro, No Man's land, Cercle ouvert - Droz compagnie. Pour la catégorie des Grand formats, les compagnies Renfield - Olivier Maurin, Le Grand Nid de poule, L'Origine des autres, Les Paillettes n'y sont pour rien, Satori - Fabrice Henry et Spell Mistake(s).

## PRIX DES MUSIQUES D'ICI.

Villes des musiques du monde, la FAMDT et le collectif Musiques du monde en Île-de-France lancent la prochaine édition du Prix des musiques s'adressant aux musiciens ou aux groupes implantés en France et dont au moins un membre est issu d'une diaspora d'Afrique/Moyen-Orient, Europe, Amériques/Caraïbes, Asie/Océanie. Trois lauréats désignés en novembre, bénéficieront d'un accompagnement et de diffusion. Jusqu'au 8 mai sur [prixdesmusiquesdici.com](http://prixdesmusiquesdici.com)

## CRÉATION EN COURS.

L'appel à candidatures est ouvert pour l'édition 2020-2021 de Création en cours, le programme de résidences des Ateliers Médicis. Portés par de jeunes artistes de toutes les disciplines artistiques, 110 projets seront sélectionnés et recevront une allocation de résidence pour un temps de création de plusieurs mois, entre janvier et juillet 2021. Ces résidences artistiques comportent aussi un temps de transmission auprès d'élèves de CM1 ou de CM2 d'écoles dans toute la France. Jusqu'au 6 mai sur [ateliersmedicis.fr](http://ateliersmedicis.fr)

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES)

### Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Saint-Ouen, 6 place de la République, Point(s) de contact : Unité marchés publics, 93400, Saint-Ouen-sur-Seine, F, Courriel : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr, Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.saint-ouen.fr/> Adresse du profil acheteur : <https://www.maximilien.fr/>

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&selectedorg=d5j> Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)  
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

#### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Département(s) de publication : 75, 93

### Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES)  
Numéro de référence : DSP 2019-54

#### II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 92130000

#### II.1.3) Type de marché

Services

### Description

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES)

#### II.2) DESCRIPTION

##### II.2.1) Intitulé :

Lot n° : lot unique

##### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 92130000  
Descripteur supplémentaire :

##### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR106  
Lieu principal d'exécution : Saint-Ouen-sur-Seine

##### II.2.4) Description des prestations :

La Ville de Saint-Ouen-sur-Seine confie la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel dénommé l'Espace 1789, situé au 2/4 rue Alexandre Bachelet

à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) à un professionnel, par voie contractuelle, via un contrat de concession de service public par affermage.

#### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du projet

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros  
Durée : 72 mois

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :

#### II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Spectacle, Vidéo, cinéma

### Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Chaque candidat remettra un dossier de candidature, contenant les justifications suivants : La lettre de candidature (ou DC1) signée par la personne habilitée à engager l'entreprise et en cas de groupement en précisant sa composition et la désignation du mandataire une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, L 2141-7 à L 2141-11 et R 2143-3 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. - notamment un extrait de registre du commerce et des sociétés K, Kbis ou équivalent ; - la copie des certificats attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales (attestations de versement de cotisations déléguées par les organismes compétents); - le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire ; le cas échéant, les pièces prévues aux articles R 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail, ainsi que celle mentionnée aux articles D. 8254-2 à 5 du code du travail) ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21 sont exacts.

##### III.1.2) Capacité économique et financière

Extrait des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de

l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public • Le cas échéant, autres documents permettant de vérifier les garanties professionnelles et financières dans le domaine de la gestion envisagée. • attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;

#### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

- Présentation générale du candidat ;
- son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation
- les références pertinentes vérifiables du candidat au cours des cinq dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation
- les moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques)

#### III.1.5) Informations sur les concessions réservées

#### III.2) Conditions liées à la concession

##### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

##### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

##### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

### Procédure

#### IV.1) DESCRIPTION

##### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

1er juin 2020 - 12:00

##### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

### Renseignements complémentaires

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



### MAIRIE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93400, Saint-Ouen-sur-Seine, F, Téléphone : (+33) 49 20 20 00, Courriel : greffe.ta-montreuil@juradmin.fr, Adresse internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

##### VI.4.3) Introduction de recours :

Recours gracieux : dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision faisant grief, en s'adressant à : Monsieur Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine 6, place de la République 93406 Saint-Ouen-sur-Seine Cedex Tél. : 01.49.45.67.89

Référé précontractuel : Il peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat en s'adressant à : Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis Préfecture de Seine-Saint-Denis 124, rue Carnot 93000 Bobigny Tél. : 01.41.60.60.64

Référé contractuel : Ce recours est possible dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Recours en contestation de validité contractuelle dit recours Tropic Travaux, est possible dans un délai de deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées." Pour ces deux derniers recours, la demande doit être adressée au : Tribunal administratif de Montreuil 7, rue Catherine Puig 93100 Montreuil Tél : 01 49 20 20 00 Fax : 01 49 20 20 99

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

##### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

### Description

#### Adresses supplémentaires et points de contact

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr auprès du ou des points de contact susmentionnés

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés



L'Association Métis'Gwa  
 Recrute

## Un.e Responsable Administration et Développement

Le travail de Métis'gwa s'inscrit depuis plusieurs années, dans le désir de faire émerger une dynamique de cirque contemporain dans les Caraïbes, un cirque qui croise les danses, les rythmes et les cultures. Métis'Gwa développe une filière à l'échelle Amazonie-Caraïbes pour favoriser la création artistique en cirque et danse dans ces territoires et accompagner la structuration d'un écosystème adapté à ces disciplines, en dialogue avec les autres champs de la création : diffusion, médiation et formation. Face à un changement d'échelle important, Métis'Gwa a besoin de consolider son modèle pour préserver et augmenter son utilité artistique et sociale. Budget annuel 500 000 euros.

### Missions

Sous l'autorité de la Directrice de l'association, et en étroite collaboration avec l'équipe, le/la responsable de développement et de l'administration aura les missions suivantes :

#### Développement et gestion des ressources

- Préparation des budgets de l'association
- Développement des ressources et suivi administratif des dossiers engagés : mécénat, sponsoring, subventions, ressources propres
- Élaboration et suivi des dossiers européens : suivi, remontée de dépenses, relation avec les partenaires du projet
- Suivi et développement des outils de pilotage pour affiner le modèle économique et la stratégie de développement de l'association : plan de trésorerie, budgets prévisionnels, comptabilité analytique, tableaux de bord...
- Mise en place d'une méthodologie de suivi avec la direction
- Gestion des devis, de la facturation, et du contrôle comptable en lien avec le cabinet comptable
- Suivi de la relation administrative avec les autorités de tutelle et les financeurs

#### Production & diffusion

- Montage financier des projets et suivi financier des productions
- Négociation, contractualisation et suivi de la relation contractuelle pour l'ensemble des accords passés lors de la production (contrats de cession, coproductions, etc.)
- Négociation, contractualisation et suivi de la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans les projets

#### Stratégie d'innovation et d'hybridation du modèle

- Participation avec la direction dans la réflexion pour hybrider le modèle économique avec d'autres secteurs porteurs (social, éducation, prestations etc.), affiner le positionnement de l'association comme acteur de l'ESS en Guadeloupe et à l'échelle internationale
- Participation au groupe d'étude pour la création d'un tiers lieu créatif en Guadeloupe

### Profil attendu

- Organisation et rigueur, réactivité et créativité
- Polyvalence et capacité à s'adapter à des contextes changeants et à différentes cultures
- Capacité à prendre en compte les enjeux d'une structure en changement d'échelle
- Capacité à travailler en équipe
- Grande autonomie
- Qualités relationnelles, rédactionnelles et diplomatiques
- Très bonne connaissance de l'anglais (écrit, lu, parlé)
- Capacité à adapter son temps de travail (soir, week-end)
- Une connaissance du secteur du spectacle vivant, de l'éducation artistique et de leurs réseaux institutionnels serait appréciée et/ou une connaissance des réseaux ESS et de l'économie collaborative et/ou des financements européens (Interreg, FSE, Culture)

### Formation & expérience

- Niveau bac+4/5 formation supérieure en école de commerce, IEP, IAE (management culturel, marketing...) ou dans les domaines de l'administration et de la gestion culturelle
- Expérience souhaitée sur un poste similaire
- Permis B et véhicule exigés

### Salaires et conditions

Poste en CDI - Groupe 2 - Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) - Statut Cadre  
 Salaire 3000 euros Brut  
 Durée de travail Hebdomadaire | 35h  
 Date d'embauche prévisionnelle | début septembre (possibilité plus tôt)  
 Lieu de travail | Quatre Chemins - route de Chazeau 97139 Les Abymes (Guadeloupe)



#### Contact

Métis'Gwa - recrutement  
 +590 6 90 46 14 88 - metisgwa971@gmail.com  
 Facebook : metisgwa / www.metisgwa.com



Points communs, scène nationale de  
 Cergy-Pontoise et du Val d'Oise recrute :

## UN/E DIRECTEUR/E TECHNIQUE EN CDI

Secteur : spectacle vivant

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Points communs - Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, dirigée par Fériel Bakouri, se définit comme un pôle de création et de diffusion du grand ouest francilien rassemblant 2 lieux et 3 salles, avec une programmation pluridisciplinaire (70 spectacles/140 représentations chaque saison). Le projet artistique, animé par une équipe de 35 personnes, se déploie autour de trois axes fondateurs qui traversent l'ensemble de l'activité de la scène nationale :

- > **Arts et humanités : comment la culture donne prise sur le monde ?**
- > **Nouvelles générations** : réinvestir un imaginaire commun en faisant avec et pour la jeunesse (adolescents et jeunes adultes)
- > **Arts, paysage et urbanisme** : comment s'approprier le territoire ? (Projets en espace public et décentralisation)

Lieu fédérateur des habitants du territoire dans toutes leurs diversités, mais aussi des artistes et des partenaires, Points communs construit sa programmation autour de temps forts.

A l'occasion des **temps forts Génération(s)**, **Week-end en famille et Arts & Humanités**, des temps d'échange, de rencontre, de pratique, de fête sont ainsi inventés avec les artistes et les associations locales pour un **nouveau mode de vie du lieu** au-delà de la représentation. Au cœur du projet et des saisons de la scène nationale, les **projets en espace public et les projets participatifs** créent également une nouvelle relation avec les habitants et les publics.

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la Directrice de l'établissement et en étroite collaboration avec l'Administratrice et la Secrétaire Générale, le/la Directeur/trice Technique est responsable de la réalisation et de l'exploitation technique des activités de Points communs, nouvelle scène nationale ainsi que de la gestion des bâtiments.

### PRINCIPALES MISSIONS

#### Exploitation de l'activité

- Définition des besoins techniques des projets artistiques et des activités afin de garantir leur faisabilité dans le respect des contraintes techniques et financières
- Responsable de la préparation et de l'exploitation technique des activités programmées en tous lieux par l'établissement, en lien avec les régisseurs généraux : Élaboration du planning général de l'occupation des espaces, évaluation des besoins (ressources humaines / matériel) et mise en œuvre de l'accueil technique des activités en concertation avec les interlocuteurs extérieurs (compagnies, artistes, partenaires, locataires du lieu, services internes...)

#### Gestion budgétaire

- Responsable de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget technique
- Validation et suivi des dépenses techniques (achats/location/SAV/investissements)

#### Encadrement et animation du service

- Responsable de l'encadrement et de la gestion de l'organisation du travail du personnel technique permanents (7 permanents dont 1 en recrutement et 1 apprentie) et de l'équipe intermittente
- Animation de l'équipe technique (réunions de service et de projet en transversalité avec les autres services)

#### Gestion du bâtiment

- Responsable de la maintenance nécessaire aux bâtiments et aux équipements de l'établissement et du budget afférent, en lien avec l'Agglomération de Cergy-Pontoise et les différents prestataires
- Élaboration des plans d'investissement et réalisation des cahiers des charges
- Responsable de la bonne gestion du parc informatique et téléphonique en lien avec les prestataires et l'Administratrice
- Responsable du respect et de l'application des règles de sécurité et d'hygiène, élaboration des plans de prévention des risques et mise à jour du document unique de l'établissement
- Assure la responsabilité déléguée en matière de sécurité des bâtiments et des publics / chargé des relations avec les commissions de sécurité

#### Permanence (soir et week-end)

### PROFIL ET COMPÉTENCES

Aptitudes managériales : animation d'équipe, sens de l'écoute, capacité à s'organiser  
 Dynamisme et réactivité  
 Rigueur, planification et autonomie  
 Expérience exigée sur un poste similaire de structure pluridisciplinaire  
 Expérience des projets participatifs et en espace public appréciée  
 Force de proposition, capacité d'initiative et engagement  
 Maîtrise des règles de sécurité spécifique ERP  
 Maîtrise des outils bureautiques et du logiciel TIS apprécié  
 Maîtrise de l'anglais souhaitable  
 SSIAP 1 et Permis B obligatoires

**Date de prise de fonction** : Prise de poste idéale en juin 2020 selon disponibilité.

**Date limite de candidature** : 15 mai 2020

Candidature à adresser à l'attention de Fériel Bakouri, directrice  
 assistante.direction@points-communs.com

**Calendrier de recrutement** : 1er entretien le 27 mai 2020 / 2ème entretien le 8 juin 2020

**Rémunération envisagée** : Groupe 3 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles

**Lieu** : Points communs, nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise  
 BP60307 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex

**Site web** : points-communs.com



Située dans l'Oise,  
à 70 km de Paris  
ville universitaire  
de 60 000  
habitants  
au sein d'une  
agglomération  
de plus de  
100 000 habitants  
Préfecture du  
département

Préfecture de l'Oise, la ville de Beauvais labellisée Ville d'Art et d'Histoire recrute  
pour le **la Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais** :

## Un régisseur général (h/f)

Direction des affaires culturelles

Catégorie B

Statutaire ou à défaut contractuel

La Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais, site historique remarquable des 12-ème et 13-ème siècles, est aujourd'hui un lieu culturel, patrimonial et touristique également ouvert sur l'économie : concerts, expositions, festivals, résidences artistiques, visites guidées et ateliers, salons professionnels et conventions d'entreprises. Une étude est en cours pour poursuivre la restauration globale du site et y développer de nouveaux services et de nouvelles activités. La Maladrerie s'inscrit à Beauvais dans un tissu culturel et patrimonial dense comprenant une scène nationale, une scène de musiques actuelles, un centre des arts du cirque et de la rue, une école d'art, un conservatoire à rayonnement départemental, un lieu d'art contemporain, un CIAP, un musée et une cathédrale d'exception. Qualifiée de « ville à la campagne », Beauvais propose également sur son territoire de nombreuses activités de loisirs et de détente.

Sous l'autorité du responsable de la régie technique des affaires culturelles et en lien direct avec la responsable de la Maladrerie Saint-Lazare, la-le régisseur-euse général-e est chargé-e de concevoir et mettre en œuvre les dispositifs techniques nécessaires à la conduite des activités.

Le travail s'accomplit principalement à la Maladrerie et de façon plus ponctuelle hors les murs en participant aux manifestations programmées par la direction des affaires culturelles.

### Activités :

- Assurer la régie générale des actions programmées dans et hors les murs
- Assurer le suivi du calendrier et la planification des manifestations
- Négocier les fiches techniques
- Conduire les études techniques préalables à la réalisation des actions
- Organiser et superviser le travail du personnel technique intermittent du spectacle
- Assurer certaines régies son et/ou lumière pour de petites formules
- Veiller à l'application des règles de sécurité
- Accompagner la mise en œuvre technique des locations
- Réaliser les aménagements des espaces pour l'ensemble des manifestations
- Veiller à la bonne utilisation des matériels et à leur maintenance
- Accueillir les résidences et les enregistrements
- Élaborer et suivre la réalisation des budgets en lien avec sa hiérarchie
- Gérer une régie d'avance pour l'organisation des activités

### Conditions de travail :

Poste à temps complet avec annualisation du temps de travail sur une base de 35 heures hebdomadaires. Les horaires sont établis en fonction de la programmation et des activités de l'établissement ; grande disponibilité et flexibilité requises ; travail fréquent en soirée et week-end.

### Profil :

Vous avez une bonne connaissance de l'ensemble des techniques du spectacle et/ou de l'événement (une spécialisation en son sera appréciée).

De formation supérieure en relation avec le poste et/ou expérience significative vous maîtrisez la réglementation régissant les ERP (une formation « prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant » serait appréciée).

Vous savez utiliser les consoles numériques et vous maîtrisez l'outil informatique.

Vous possédez idéalement : habilitation électrique - CACES – SSIAP 1 - permis B.

Votre rigueur, votre expertise, votre sens du service et votre autonomie vous permettront de prendre des initiatives et de prioriser les urgences selon les besoins.

Vos qualités relationnelles et organisationnelles ne sont plus à démontrer.

Contact : Eric Mansard, responsable de la régie technique au 06 99 96 45 30.

Votre candidature (lettre + CV) est à adresser à madame le Maire, direction des ressources humaines par mail à [mbourdin@beauvais.fr](mailto:mbourdin@beauvais.fr) **jusqu'au 10 mai 2020.**



Conservatoire Maurice Ravel  
Pays Basque  
Iparraldeko Kontserbatorioa

REGIE AUTONOME  
**CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**



Orchestre Symphonique  
du Pays Basque  
Iparraldeko Orkestra

Classé par le Ministère de la Culture « Conservatoire à Rayonnement Régional », le Conservatoire Maurice Ravel (1920 élèves) est un lieu incontournable d'enseignement artistique de la danse, de la musique et du théâtre mais également de diffusion avec l'Orchestre Symphonique du Pays Basque regroupés au sein de la Régie autonome de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Le conservatoire, implanté historiquement à Bayonne, étend son activité sur les communes d'Hendaye, de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz.

Recrute

## UN ENSEIGNANT DE FORMATION MUSICALE (H/F)

A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

### MISSIONS

Sous l'autorité du conseiller pédagogique du département culture musicale, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés en formation musicale.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'enseignement de la formation musicale sur l'ensemble des sites
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement

### PROFIL

- Sens du service public
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

Recrute

## UN ENSEIGNANT DE CHANT LYRIQUE (H/F)

A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (A) : Professeur d'Enseignement Artistique

### MISSIONS

Sous l'autorité du conseiller pédagogique danse, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'enseigner la danse classique. Sous l'autorité du conseiller pédagogique du département culture musicale, et en lien avec le chef de chant et les collègues du département, vous aurez en charge d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'enseignement du chant lyrique sur l'ensemble des sites
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement

### PROFIL

- Sens du service public
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

PROF. CULTURE

**Postes à pourvoir au 1er septembre 2020**

**CANDIDATURE** à adresser **avant le 1 juin 2020** à :

M. le Président du Conservatoire à Rayonnement Régional MAURICE RAVEL

Dépôt et renseignements : [rh@cmdt-ravel.fr](mailto:rh@cmdt-ravel.fr)

Dépôt par courrier : 29 cours du comte de Cabarrus 64100 Bayonne



REGIE AUTONOME  
**CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**



Classé par le Ministère de la Culture « Conservatoire à Rayonnement Régional », le Conservatoire Maurice Ravel (1920 élèves) est un lieu incontournable d'enseignement artistique de la danse, de la musique et du théâtre mais également de diffusion avec l'Orchestre Symphonique du Pays Basque regroupés au sein de la Régie autonome de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Le conservatoire, implanté historiquement à Bayonne, étend son activité sur les communes d'Hendaye, de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz.

**Recrute**

## **UN ACCOMPAGNATEUR DANSE aux PERCUSSIONS (H/F) - A TEMPS COMPLET**

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

### **MISSIONS**

Sous l'autorité de la Responsable Pédagogique Danse, et en lien avec les collègues du département danse, vous participez à la formation des élèves danseurs à travers votre mission principale d'accompagnement aux percussions des cours de danse contemporaine.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'accompagnement aux percussions des classes de danse contemporaine de tous les cycles et particulièrement de Cycle d'Orientation Professionnelle
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets en lien avec le projet d'établissement

### **PROFIL**

- Sens du service public
- Maîtrise et expérience de l'accompagnement danse
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie envers tous les publics
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

**Recrute**

## **UN ENSEIGNANT DE DANSE CLASSIQUE (H/F) - A TEMPS COMPLET**

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

### **MISSIONS**

Sous l'autorité du conseiller pédagogique danse, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'enseigner la danse classique et d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés. Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- Enseigner la danse classique depuis le cycle d'initiation
- Organiser et suivre les études des élèves
- Participer aux différents enjeux culturels au moyens de plusieurs dispositifs comme l'Éducation Artistique et Culturelle ou les Classes à Horaires Aménagées.
- Imaginer, porter et coordonner au sein de l'équipe des actions visant à toucher tous les publics
- Participer avec implication tout en étant force de proposition aux activités, réunions, et aux projets développés dans le cadre du projet d'établissement
- Veille artistique et de mise à niveau de sa pratique

### **PROFIL**

- Sens du service public
- Maîtrise et expérience de la pédagogie en danse classique avec une ouverture à la danse contemporaine et basque
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, analyse, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie envers tous les publics
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Diplôme d'État
- Permis B indispensable

PRO-CULTURE

### **Postes à pourvoir au 1er septembre 2020**

**CANDIDATURE** à adresser **avant le 1 juin 2020** à :

M. le Président du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Dépôt et renseignements : [rh@cmdt-ravel.fr](mailto:rh@cmdt-ravel.fr)

Dépôt par courrier : 29 cours du comte de Cabarrus 64100 Bayonne

## Structures de création et de diffusion

### Direction

**THÉÂTRE DE NAMUR** (Belgique). Direction générale (h/f). [◀ Voir ci-dessous](#)

**COMÉDIE POITOU-CHARENTES** à Poitiers (86). Un ou des artistes (h/f). Cand. 24/04. Pour le 1/01. [www.comedie-pc.fr](http://www.comedie-pc.fr)

**ARA**, à Roubaix (59). Codirecteur en charge des actions de médiation culturelle (h/f). Cand. 28/04. CDI pour le 1/09. [recrutementara@ara-asso.fr](mailto:recrutementara@ara-asso.fr)

**ACB ACTION CULTURELLE DU BARROIS** à Bar-le-Duc (55). Directeur (h/f). Cand. 1/05. Pour le 4/01/2021. [www.acbscene.com](http://www.acbscene.com)

**ATELIER THÉÂTRE JEAN-VILAR**, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Directeur (h/f). Cand. 5/05. Pour le 1/01/2021. [candidature@atjv.be](mailto:candidature@atjv.be)

### Administration / production / diffusion

**ASSOCIATION MÉTIS'GWA** (Guadeloupe). Responsable

administration et développement (h/f). [◀ Voir page 10](#)

**LE PHÉNIX**, scène nationale à Valenciennes (59). Responsable de production (h/f). Cand. 15/05. CDI pour le 24/08. [barnaud@lephenix.fr](mailto:barnaud@lephenix.fr)

**LE QUATUOR BÉLA**, à Chambéry (73). Administrateur (h/f). Cand. 5/05. Entretiens le 02/06. CDI pour le 1/07. [www.profilculture.com](http://www.profilculture.com)

**PAPA'S PRODUCTION**, au Havre (76). Responsable administratif et financier (h/f). Cand. 26/04. Pour juillet. [candidature@papasprod.com](mailto:candidature@papasprod.com)

**MAISON DES JONGLAGES**, à La Courneuve (93). Chargé de la coordination et des actions artistiques et culturelles (h/f). Cand. 10/05. Entretiens du 24 au 29/05. CDD du 15/06 au 31/12. [www.profilculture.com](http://www.profilculture.com)

**L'ÉPICERIE MODERNE**, à Feyzin (69). Responsable d'administration (h/f). Cand. 26/04. Entretiens entre les 4 et 15/05. CDD de juin à décembre. [francois@epiceriemoderne.com](mailto:francois@epiceriemoderne.com)

**TRANSE EXPRESS**, à Eurre (26). Coordinateur de la Gare

à Coulisses (h/f). Cand. 4/05. Entretiens les 13-14/05. Pour le 27/08. [www.profilculture.com](http://www.profilculture.com)

**QUELQUES P'ARTS... - SOAR**, À Boulieu-les-Annonay (07). Administrateur (h/f). [www.profilculture.com](http://www.profilculture.com)

**LA PÉNICHE - ASSOCIATION MOSAÏQUES**, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'administration (h/f). Cand. 1/06. CDI. [leo@lapeniche.org](mailto:leo@lapeniche.org) ; [sophie@lapeniche.org](mailto:sophie@lapeniche.org)

**THÉÂTRE DES SALINS** à Martignes (13). Secrétaire général (h/f). Cand. 20/04. Pour le 24/08. [e.gialis@les-salins.net](mailto:e.gialis@les-salins.net)

**LE NEST**, à Thionville (57). Administrateur (h/f) ; Cand. 25/04. + Chargé des relations avec les publics et la jeunesse (h/f) ; Cand. 24/04 ; pour le 18/05. [direction@nest-theatre.fr](mailto:direction@nest-theatre.fr)

**ROCKSANE** à Bergerac (24). Chargé d'administration (h/f) ; Cand. 3/05 ; à pourvoir dès le 12/05 + Chargé de l'action culturelle et de la communication (h/f) ; Cand. 30/04 ; pour septembre ; [overlook@wanadoo.fr](mailto:overlook@wanadoo.fr)

### Communication / relations publiques

**TANDEM**, à Arras (62) et Douai (59). Responsable des relations avec le public (h/f). Cand. 26/04. Entretiens dès le 11/05. [rh@tandem.email](mailto:rh@tandem.email)

**ANTIPODES MJC RENNES**. Responsable (h/f) de communication et des relations publiques. Cand. 30/04. CDI. [recrutement@antipode-mjc.com](mailto:recrutement@antipode-mjc.com)

### Technique

**POINTS COMMUNS** à Cergy-Pontoise (95). Directeur technique (h/f). [◀ Voir page 10](#)

**THÉÂTRE DE NÎMES** (30). Régisseur général (h/f). Cand. 30/04. Pour septembre. [f.burgy@theatredenimes.com](mailto:f.burgy@theatredenimes.com) ; [attache.administration@theatredenimes.com](mailto:attache.administration@theatredenimes.com)

**OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE** (76). Régisseur général (h/f). Cand. 30/04. <http://operaderouen.fr>

**9-9BIS**, à Oignies (62). Régisseur technique lumière (h/f). Cand. 31/05. CDI à pourvoir le 1/09. [info@9-9bis.com](mailto:info@9-9bis.com)

**LE SANS RÉSERVE**, à Périgueux (24). Régisseur général (h/f). Cand. 16/04.

## ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous  
Tél. 02 40 20 60 21  
[emploi@lalettreduspectacle.com](mailto:emploi@lalettreduspectacle.com)

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

Entretiens le 27/04. Pour le 22/06. [berenice@sans-reserve.org](mailto:berenice@sans-reserve.org)

**CICT-THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD** à Paris. Directeur technique (h/f). Cand. avant le 1/06. [candidatures@bouffesdunord.com](mailto:candidatures@bouffesdunord.com)

**SCÈNE NATIONALE CHÂTEAUVALLON-LIBERTÉ** (83). Régisseur de scène (h/f). Cand. 15/05. Pour juin. [www.chateauvallon.com](http://www.chateauvallon.com)

### Comptabilité

**POINTS COMMUNS** à Cergy-Pontoise (95). Chef comptable (h/f). Cand. 5/05. CDI pour le 1/06. [assistante.direction@points-communs.com](mailto:assistante.direction@points-communs.com)

### Fonction publique territoriale

**VILLE DE BEAUVAIS** (60). Régisseur général (h/f). [◀ Voir page 11](#)

**CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL** à Bayonne (64). Enseignant de formation musicale (h/f) + Enseignant de chant lyrique (h/f) + Accompagnateur Danse aux percussions (h/f) + Enseignant de danse classique (h/f). [◀ Voir pages 12 et 13](#)

**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE** (63). Directeur du conservatoire (CRD) (h/f). Cand. 6/05. Poste à pourvoir le 1/09. [www.profilculture.com](http://www.profilculture.com)

**THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC**. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). [cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr](mailto:cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr)

**CC PAYS RHIN-BRISACH**, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) équipement et programmation Art'Rhena. Cand. avant le 30/04. [recrutement@paysrhinbrisach.fr](mailto:recrutement@paysrhinbrisach.fr)

**N**

**THÉÂTRE DE NAMUR  
BELGIQUE**

**RECRUTE  
UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE  
(H/F)**

pour une entrée en fonction en juin 2021

---

Annonce complète et procédure de recrutement sur  
[WWW.THEATREDENAMUR.BE](http://WWW.THEATREDENAMUR.BE)

Clôture des candidatures : le 7 juin 2020 à minuit.

## MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations : [mouvements@lalettreduspectacle.com](mailto:mouvements@lalettreduspectacle.com)

**DRAC.** François Marie, directeur adjoint à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, assure l'intérim sur le poste de Michel Prosic nommé préfet du Lot. Estelle Denis vient d'arriver au poste de secrétaire générale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Elle travaillait comme cheffe de division de l'administration, des ressources et de l'immobilier au sein du Laboratoire de police scientifique de Lyon.



**La Poudrière.** L'association Les Riffs du Lion a nommé Vincent Ilhe directeur de la salle de musiques actuelles, à Belfort (90), dont la gestion était assurée précédemment par Territoire de musique (les Eurockéennes, direction Jean-Paul Roland). Présent depuis 2003, Vincent Ilhe était administrateur de la Poudrière.

**De Concert !.** Eddy Pierres (Wart, festival Panoramas) et Carol Meyer (festival Art

Rock) ont été élus coprésidents de la fédération De Concert ! Ils succèdent à Jean-Paul Roland (les Eurockéennes) et Paul-Henri Wauters (Nuits Botanique). Cette fédération rassemble 28 événements français, suisses, belges ou hongrois.

**Théâtre de Cristal.** Nathalie Nivelles succède à Renato Pereira à l'administration. Elle était administratrice de production d'Imagin' action compagnie du regard (Essonne).

**La Filature.** Géraldine Henner assume les fonctions d'administratrice de La Filature de Mulhouse et succède à Sabine Chatras qui assumait l'intérim depuis le mois de décembre 2019. Elle était auparavant administratrice adjointe du TJP, Centre dramatique national Strasbourg-Grand Est.

**Organismes vivants.** Annabelle Ozon succédera le 10 juin à Juliette Addari au poste d'administratrice de la fédération des Organismes vivants. Elle était administratrice

de la compagnie de Théâtre Star. La fédération des Organismes vivant réunit aujourd'hui deux compagnies de danse contemporaine : L'Yeuse & Tant'amati (Erika Zueneli, Olivier Renouf) et Point Virgule (Claire Jenny) et le collectif de Théâtre Désordinaires (Carole Fages).



D.R.

**Kub.** Bérangère Portalier a rejoint, en qualité de coordinatrice générale, Kultur Bretagne (Kub), plateforme culturelle numérique. L'ancienne cofondatrice et rédactrice en chef du magazine *Causette* officiait depuis 2016 à la communication des congrès mondiaux de l'association humanitaire Ensemble contre la peine de mort.

**Comédie de Colmar.** Sabine Chatras est directrice de la production et de la diffusion du Centre dramatique national Grand Est Alsace, à Colmar (68). Après un parcours administratif et codirectorial au sein de plusieurs théâtres, elle a effectué des missions d'intérim attachées à la direction de scènes nationales. Lucile Engloo rejoint le poste de chargée de production pour un remplacement. Elle était chargée de production au Maillon de Strasbourg.

**Mont-Saint-Aignan.** Le service de Laurent-Martin Schmit, directeur des affaires culturelles à Mont-Saint-Aignan (76), s'est réorganisé : Ludovic Pouliquen y est coordinateur culturel et Virginie Legout, chargée des relations publiques.

**Grand Mix.** Benjamin Jobin, ex-attaché d'administration pour Arty Farty à Lyon, arrivera début mai au poste d'administrateur au Grand Mix, à Tourcoing (59). Il remplacera Henk Moens, parti à la direction de l'Institut pour la photographie, à Lille (59).

**Théâtre Firmin-Gémier - La Piscine.** Caroline Gauvineau a pris ses fonctions de responsable des relations publiques au Théâtre Firmin-Gémier - La Piscine, pôle national des arts du cirque d'Antony et de Châtenay-Malabry (92). Elle exerçait ces mêmes fonctions au Théâtre Paris-Villette.

**Théâtre du Chevalet.** Stéphane Capes, ex-administrateur de L'Odyssee, scène conventionnée de Périgueux, a pris ses fonctions de directeur du Théâtre du Chevalet, scène conventionnée de Noyon (60). Il travaille aux côtés d'Anne Lévy, directrice des affaires culturelles.

## PARCOURS

## Claire Guillemain, directrice du CMB

Elle succède à Pascale Fumeau-Demay.

Claire Guillemain prend la tête du service de santé au travail notamment dédié aux professionnels de la culture et des médias. Elle avait rejoint le CMB comme directrice adjointe le 13 janvier. Après ses études de musicologie (La Sorbonne) et à Sciences Po, elle a administré pendant cinq ans l'orchestre le Parlement de musique à Strasbourg, de 1994 à 1999, puis dirigé la Symphonie du Marais pendant dix ans. Elle s'engage ensuite dans l'action syndicale en tant que déléguée générale de Profedim, Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique. Une fonction qui va l'amener à assumer la présidence de la Fesac, Fédération des syndicats d'employeurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, de 2014 à mai 2016, au cœur d'une période clef de négociation sociale sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle. Elle est alors recrutée pour prendre la direction du nouvel établissement Cité musicale de Metz qui regroupe les grandes institutions du spectacle vivant de l'agglomération : l'Orchestre national de Lorraine, l'Arsenal, les Trinitaires, la scène de musiques actuelles BAM. Une expérience interrompue après moins d'un an sur une divergence de vues



concernant la gouvernance avec la tutelle locale. En juin 2017, la nouvelle ministre de la Culture, Françoise Nyssen, lui demande de rejoindre son cabinet comme conseillère « chargée du soutien aux artistes et création artistique, action territoriale, relations sociales ». Un champ vaste, au centre duquel se trouve le spectacle vivant et qu'elle tiendra jusqu'en septembre, quelques semaines avant le changement de ministre. L'administration de la Culture lui ouvre alors une place d'inspectrice générale de la création artistique jusqu'à janvier 2020 qui l'amène notamment à travailler sur la mobilité des agents du ministère. En février 2019, elle est détachée à l'administration générale du musée Guimet (arts asiatiques) à Paris. Avec le CMB, elle quitte la sphère publique, mais poursuit dans le domaine social en plein milieu d'une crise sanitaire historique : « *En ce moment, notre priorité est d'accompagner les professionnels du secteur pour adapter le déconfinement aux salariés spectacle vivant, de l'audiovisuel, du cinéma, dit-elle. Cela suppose de nouvelles méthodes de travail et d'accueil du public. Le CMB a ouvert une cellule d'écoute psychologique et une cellule médicale pour tous les intermittents. Nos équipes sont mobilisées.* » | Y. P.